

REPUBLIQUE FRANCAISE



Commune de VINEZAC
Mairie
1 place Denis Tendil
07110 Vinezac

N° arrêté : 2025/ 104

Dossier n° :	DP 007 343 24 D 0056 M01
Dépôt le :	10/10/2025
Demandeur :	VIDAL Fabrice
Représentant :	
Autre demandeur	
Pour :	redécoupage des 3 lots
Adresse du terrain :	Les Pradaux à VINEZAC (07110)
Affiché le :	
Transmis au contrôle de légalité le :	<u>13/11/2025</u>
Notifié le :	<u>13/11/2025</u>
Affichage du dépôt le :	<u>19/10/25</u>

**CERTIFICAT de DECISION TACITE
de non opposition à déclaration préalable
au nom de la commune**

Le Maire,

certifie que la Commune ne s'est pas opposée à la demande de Déclaration Préalable (DP) de VIDAL Fabrice, enregistrée sous le numéro DP00734324D0056M01 pour un projet ci-dessus référencé, dossier déposé le 10/10/2025.

Cette Déclaration Préalable (DP) est donc TACITE depuis le 10/11/2025.

Ce certificat est délivré en application de l'article R424-13 du code de l'urbanisme.

Fait à Vinezac, le 13/11/2025

Le Maire,

M. André LAURENT

